



RÉGION ACADÉMIQUE
NORMANDIE
MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Caen, Rouen,

le 28 JAN. 2019

Le recteur de la région académique Normandie,
recteur des académies de Caen et de Rouen,
chancelier des universités,

Le directeur régional des affaires culturelles
de Normandie

à

Mesdames et messieurs les directeurs
de l'enseignement public et privé du premier degré
Mesdames et messieurs les chefs d'établissement
de l'enseignement public et privé du second degré
S/c de mesdames et messieurs les inspecteurs
d'académie, directeurs académiques des services de
l'Éducation nationale
S/c des directeurs diocésains

**Objet : Appels à projets pour les dispositifs *Jumelage-Résidence d'artiste(s)*
et *Résidence triennale territoriale* à destination des établissements
scolaires des académies de Caen et de Rouen - Année scolaire 2019-2020**

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan « À l'école des arts et de la culture »,
le comité territorial de l'éducation artistique et culturelle a convenu du
renouvellement entre la direction régionale des affaires culturelles de Normandie
d'une part et les services académiques de la région académique Normandie
d'autre part, de deux dispositifs d'éducation artistique et culturelle à destination
des écoles et établissements scolaires :

- À destination des écoles, des collèges et des lycées : le *Jumelage -
Résidence d'artiste(s)*, dispositif annuel partenarial d'éducation artistique,
culturelle et numérique (artistes, professionnels de la culture, des médias et de
l'information). Celui-ci offre aux écoles et aux établissements scolaires des deux
académies la possibilité d'accueillir des artistes, des professionnels de la culture
ou des médias et de l'information en résidence et d'initier des projets rayonnant
sur l'année scolaire pour une communauté éducative élargie.

- À destination des écoles, des collèges et des lycées : la *Résidence
triennale territoriale*, dispositif qui vise à établir dans la durée un partenariat fort
entre une structure culturelle, une collectivité territoriale, une école ou un
établissement scolaire. Celui-ci offre aux écoles et aux établissements scolaires
des deux académies la possibilité d'accueillir, pendant trois années, des équipes
artistiques en lien avec une structure culturelle et d'initier des actions rayonnant
sur le territoire éducatif et les différents temps de l'enfant.

Vous trouverez en annexe les cahiers des charges, les dossiers de candidature
ainsi que la liste des personnes ressources pour l'aide à l'élaboration des projets
de *Jumelage - Résidence d'artiste(s)* et de *Résidence triennale territoriale*.



Rectorats

Délégations académiques
à l'action culturelle

François Virot
Délégué académique
Académie de Rouen

daac@ac-rouen.fr

Téléphone :
02 32 08 91 00

25, rue de Fontenelle
76037 Rouen cedex 1

Françoise Guitard
Déléguée académique
Académie de Caen

daac@ac-caen.fr

Téléphone :
02 31 30 08 95

168, rue Caponière
14000 Caen

Drac

Direction régionale
des affaires culturelles

Caroline Renault
Conseillère pour l'éducation
artistique et culturelle

caroline.renault@culture.gouv.fr

Téléphone :
02 32 10 70 89

13 bis, rue Saint Ouen
14000 Caen

Les dossiers de candidature seront à retourner **avant le mercredi 03 avril 2019**.

Nous vous remercions de la large diffusion de cette information et de votre implication dans ces dispositifs qui favorisent la mise en place du parcours d'éducation artistique et culturelle des élèves de nos académies.

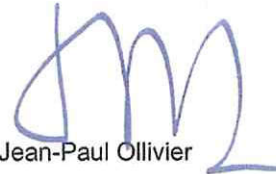
Le recteur de la région
académique Normandie,

recteur des académies de Caen,
et de Rouen,
chancelier des universités,



Denis Rolland

Le directeur régional
des affaires culturelles de Normandie,



Jean-Paul Ollivier

*PJ : cahiers des charges, dossiers de candidatures,
liste des personnes ressources*